



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2005

Cinquante-neuvième session
Point 38, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.33/Rev.1 et Add.1)]

59/254. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et sa résolution 58/233 du 23 décembre 2003 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international »,

Ayant à l'esprit que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé par la Conférence internationale sur le financement du développement au Nouveau Partenariat¹,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international »²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²;
2. *Réaffirme son plein appui* à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³;

¹ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe.

² A/59/206 et Corr.1.

³ A/57/304, annexe.

3. *Réaffirme également son plein appui* à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida qu'elle a adoptée à sa vingt-sixième session extraordinaire le 27 juin 2001⁴;

4. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en constatant que beaucoup reste à faire sur le plan de la mise en œuvre ;

5. *Se félicite* de la création du Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine, souligne que la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix après les conflits conditionnent la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines bénéficient de la part de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

I

Mesures prises par les pays et organisations africains

6. *Se félicite* des progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance et au développement de la région ;

7. *Se félicite également* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, notamment de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Mécanisme, auquel les pays participants verseront des contributions financières, et de l'envoi de missions d'appui dans plusieurs pays d'Afrique ;

8. *Se félicite en outre* que les pays africains aient entrepris d'élaborer des plans directeurs sectoriels et d'exécuter des programmes spécifiques du Nouveau Partenariat, notamment en fixant des objectifs de dépenses dans les secteurs prioritaires retenus par le Nouveau Partenariat, et les encourage à continuer d'intégrer les priorités du Nouveau Partenariat dans leurs plans et cadres nationaux de développement, notamment dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté lorsqu'ils en ont une ;

9. *Souligne* qu'il importe que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, toutes les aides extérieures, y compris celles qui leur sont fournies par des organisations multilatérales, afin de les intégrer utilement à leur effort de développement ;

10. *Se félicite* de la volonté manifestée par les pays africains d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, reconnaît le rôle joué par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat à cet égard, et salue les réunions au sommet passées et futures du Nouveau Partenariat ;

⁴ Résolution S-26/2, annexe.

11. *Se félicite également* que le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ait approuvé des projets prioritaires relatifs aux infrastructures et au développement des capacités, qui doivent être exécutés par les communautés économiques régionales ;

12. *Encourage* une intégration plus poussée des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les programmes des instances et organisations régionales, ainsi que dans les programmes en faveur des pays africains les moins avancés ;

13. *Rend hommage* aux pays d'Afrique qui déploient des efforts de plus en plus vigoureux pour intégrer une perspective sexospécifique et émanciper les femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, salue l'adoption de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique par l'Assemblée de l'Union africaine à sa troisième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 8 juillet 2004⁵, et encourage les pays d'Afrique à suivre les progrès accomplis vers une pleine intégration des femmes dans la vie sociale, politique et économique du continent ;

14. *Souligne* que l'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat est conditionnée par l'existence d'un environnement national et international favorable à la croissance et au développement de l'Afrique, grâce notamment à des politiques générales encourageant le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise ;

II

Réponse de la communauté internationale

15. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat ;

16. *Reconnaît* l'importance que revêtent, pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, des initiatives telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et son suivi, le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit, proposé lors du sommet que le Groupe a tenu à Gênes (Italie) en 2001, adopté au sommet de Kananaskis (Canada) en 2002 et actualisé aux sommets d'Évian (France) en 2003 et de Sea Island (États-Unis d'Amérique) en 2004, et le Forum du partenariat pour l'Afrique à l'appui du Nouveau Partenariat, souligne l'importance qu'elle attache à une coordination effective des initiatives en faveur de l'Afrique et attend avec intérêt le rapport de la Commission pour l'Afrique ;

17. *Se félicite* du concours apporté par les États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud ;

18. *Souligne* qu'il importe de mettre de nouveaux moyens au service du développement de l'Afrique en encourageant la coopération Sud-Sud ainsi que le commerce et l'investissement, comme il ressort des débats menés dans diverses enceintes, notamment la Conférence Asie-Afrique sur le commerce et l'investissement réunie à Tokyo les 1^{er} et 2 novembre 2004 sous les auspices de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ;

19. *Se félicite* du concours financier apporté par de nombreux partenaires du développement aux différents programmes du Nouveau Partenariat et, à cet égard, note avec satisfaction que certains pays développés ont alloué des ressources au

⁵ Voir Union africaine, document Assembly/AU/Decl.12 & 13 (III).

mécanisme de financement de la préparation des projets du Nouveau Partenariat et ont affecté des ressources aux activités de renforcement des institutions menées par le secrétariat du Nouveau Partenariat et certaines communautés économiques régionales ;

20. *Rappelle* que les communautés économiques régionales ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et invite les partenaires du développement à accroître leur appui au renforcement des capacités de ces communautés ;

21. *Demande instamment* que l'on continue de prendre des mesures pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, des mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie ;

22. *Affirme de nouveau* que la communauté internationale, les institutions multilatérales compétentes et les pays développés doivent faire preuve d'une plus grande cohérence dans leurs politiques en matière de commerce, d'investissement, d'aide et d'allègement de la dette à l'égard des pays d'Afrique ;

23. *Souligne* qu'il importe de trouver des solutions globales aux problèmes d'endettement des pays d'Afrique et, à cet égard, se félicite de la décision de proroger jusqu'au 31 décembre 2006 la clause d'extinction de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ainsi que des efforts que déploient actuellement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre au point un dispositif de durabilité à long terme de la dette à l'intention des pays pauvres ou à faible revenu très endettés ;

24. *Note avec satisfaction* que de nombreux partenaires du développement ont récemment augmenté leur aide publique au développement, et engage tous les partenaires du développement à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour accroître l'ensemble des ressources, tant publiques que privées, mises au service du développement des pays d'Afrique et pour rendre leur aide plus efficace ;

25. *Note avec satisfaction également* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens ;

26. *Prend note* des activités menées par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement dans les pays d'Afrique, et invite celles-ci à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat ;

27. *Demande* au système des Nations Unies de continuer à fournir une assistance au secrétariat du Nouveau Partenariat et aux pays d'Afrique afin qu'ils puissent élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat ;

28. *Note* que les organismes des Nations Unies font activement usage du mécanisme de consultation régional comme moyen de renforcer la collaboration et la coordination au niveau régional, et les encourage à intensifier les efforts qu'ils

déploient pour formuler et exécuter des programmes communs en soutien au Nouveau Partenariat au niveau régional ;

29. *Encourage* les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer de renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation et à simplifier et harmoniser leurs procédures en matière de planification, décaissement et information, accroissant ainsi l'efficacité de l'appui fourni aux pays d'Afrique pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

30. *Note* que les organismes des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat, et prie le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'il mènent en soutien au Nouveau Partenariat, en se fondant sur les modules convenus ;

31. *Invite* la Réunion plénière de haut niveau, qui se tiendra au début de la soixantième session de l'Assemblée conformément aux modalités qu'elle aura arrêtées à sa cinquante-neuvième session, à se pencher sur les besoins particuliers des pays d'Afrique ;

32. *Engage* la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme à conférer une place éminente au Nouveau Partenariat dans leurs futurs thèmes prioritaires ;

33. *Se félicite* de la création du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et attend avec intérêt ses recommandations sur les mesures à prendre pour mieux appuyer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

34. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat ;

35. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant de contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, comme le secteur privé et la société civile.

76^e séance plénière
23 décembre 2004